



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2020 N°10  
27 février 2020

- Déclaration de projet du 21 février 2020 relative à la reconstruction  
des ponts-canaux de Vadencourt et Macquigny

P. 2

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la  
voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.  
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



**Déclaration de projet relative à la reconstruction des ponts-canaux  
de Vadencourt et Macquigny**

Le Directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transport et notamment les articles L. 4311-1 et suivants, R. 4312-10, R. 4312-12 et R. 4313-14 ,

Vu la délibération du conseil d'administration n°01/2014 du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au Directeur général,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 126-1, R. 126-1 et suivants, L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-27,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 août 2019 du Préfet de l'Aisne, portant ouverture d'une enquête publique sur la demande de Voies Navigables de France (VNF) pour la reconstruction des ponts-canaux de Vadencourt et Macquigny,

Vu la demande d'autorisation environnementale unique complète et régulière déposée au titre de l'article L.214-1 du code de l'environnement le 1<sup>er</sup> décembre 2018 et complétée le 23 mai 2019 par Voies Navigables de France,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 25 novembre 2019,

Le directeur général de Voies Navigables de France décide :

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le projet de démolition et de reconstruction des ponts-canaux localisés sur le canal de la Sambre à l'Oise, sur les communes de Vadencourt et Macquigny (02120), est déclaré d'intérêt général.

**Article 2 :**

L'annexe à la présente décision, partie intégrante de la déclaration de projet, présente conformément à l'article L.126-1 du code de l'environnement :

- l'objet de l'opération tel qu'il figure dans le dossier soumis à enquête publique ;
- les motifs et considération justifiant son caractère d'intérêt général ;
- le cas échéant, la nature et les motifs des principales modifications qui, sans en altérer l'économie générale, sont apportées au projet au vu des résultats de l'enquête publique.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France ainsi qu'au recueil des actes administratifs de l'état dans le département de l'Aisne (02) et sera affichée dans les communes concernées par le projet.

Béthune, le 21 février 2020

**Le directeur général**

SIGNE

**Thierry GUIMBAUD**

## ANNEXE

### **1-Objet de l'opération**

Le projet concerne la reconstruction de deux ponts-canaux localisés sur le canal de la Sambre à l'Oise sur les communes de Vadencourt et de Macquigny, dans le département de l'Aisne, en région Hauts-de-France.

Ces deux ponts-canaux permettent le franchissement de l'Oise par le canal de la Sambre à l'Oise. Il s'agit d'ouvrages construits entre les années 1836 et 1837, en maçonnerie de briques avec des éléments en pierre de taille.

D'importantes dégradations structurales ont été identifiées sur ces ouvrages lors d'inspections réalisées entre 1978 et 2004.

#### **PONT-CANAL DE VADENCOURT**

Le pont-canal de Vadencourt est situé sur la commune de Vadencourt (Aisne - 02) et sert au franchissement de l'Oise par le canal de la Sambre à l'Oise, juste à l'amont de l'écluse de Vadencourt (entre les points kilométriques 31,5634 et 31,6006).

Cet ouvrage est réputé en très mauvais état : il présente de nombreux désordres structuraux identifiés lors des inspections faites en 1978, 2000 et 2004. Ces différents relevés montrent une évolution des dégradations et des déformations. Dans ce contexte fortement évolutif, les désordres devraient encore s'aggraver et mettre en péril la sécurité des utilisateurs et la pérennité de l'ouvrage.

#### **PONT-CANAL DE MACQUIGNY**

Le pont-canal de Macquigny est situé sur la commune de Macquigny (Aisne - 02) et sert au franchissement de l'Oise par le canal de la Sambre à l'Oise, juste à l'amont de l'écluse n°22 de Macquigny (entre les points kilométriques 37,283 et 37,319).

Ce pont canal a fait l'objet d'inspections en 1978, 1986, 1998, 2000, 2004 et 2009. Ces inspections ont montré que l'ouvrage présente diverses dégradations sur les tympans, les voûtes et les couronnements. Ces dégradations sont évolutives depuis près de trente ans. Des éboulements ont par ailleurs été constatés sous la voûte n°5 lors d'un examen visuel en juillet 2015. Il est apparu plus récemment (septembre 2016) que l'eau traversait désormais la structure au niveau de cette même voûte.

Par principe de précaution, VNF, gestionnaire de l'ouvrage, a été contraint en 2006 de mettre en place des batardeaux dans ces deux ouvrages, rendant la navigation impossible. Concrètement aujourd'hui le canal est fermé à la navigation sur le tronçon entre les ponts-canaux de Vadencourt et de Macquigny.

L'opération consiste donc à reconstruire ces deux ponts-canaux pour permettre la reprise de la navigation sur le canal de la Sambre à l'Oise.

Le pont-canal de Vadencourt est reconstruit à l'identique avec cinq arches en béton. Celui de Macquigny sera un ouvrage mixte acier et béton à une seule travée.

## **2 - Motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général**

L'interruption de navigation du canal de la Sambre à l'Oise entraîne une perte de trafic fluvial en Picardie, mais également dans le Nord-Pas-de-Calais et en Belgique, malgré le programme de restauration du canal engagé par les collectivités locales dans ces régions. Les collectivités locales du Nord Pas-de-Calais et VNF souhaitent donc un rétablissement de la navigation sur le canal dans les meilleurs délais. Cette reprise du trafic fluvial, en partie de plaisance, contribue au développement du tourisme.

La remise en service du canal de la Sambre à l'Oise nécessite la reconstruction des ponts-canaux de Vadencourt et Macquigny. Elle s'inscrit dans une politique globale de l'axe Sambre pour le développement du tourisme, grâce à la jonction avec le canal de Saint-Quentin Travecy en Belgique. En décembre 2015, sous l'impulsion de l'association « Réussir notre Sambre », un protocole de gestion partagée de l'axe Sambre a été signé entre le Directeur Général de VNF, le Préfet de région NPDC, le vice-président du CD 02 et les présidents de 8 intercommunalités.

Voies navigables de France est l'opérateur national de l'ambition fluviale : 1 Etablissement unique qui répond, sur 2 réseaux complémentaires et connectés – réseau transport et réseau tourisme –, à 3 grandes missions au service du public : promouvoir la logistique fluviale, concourir à l'aménagement du territoire et assurer la gestion globale de l'eau. L'opération objet de la présente déclaration s'inscrit parfaitement dans la mission d'aménagement du territoire de VNF par le développement du tourisme qu'elle induit.

## **3- Le cas échéant, nature et motifs des principales modifications qui, sans en altérer l'économie générale, sont apportées au projet au vu des résultats de l'enquête publique**

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sans réserve à la demande d'autorisation environnementale. Par conséquent, aucune modification n'est apportée au projet.